

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur PRE Gustave, décédé le 1er février et de Monsieur PELISSIER Marcel, décédé le 7 février.

Nous présentons aux familles nos très sincères condoléances.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Kelly GUILLO, née le 29 janvier.

Nous présentons aux parents et grand-parents toutes nos félicitations.



La petite Kelly dans les bras de Sandrine IVARS.



Le loto des écoles connaît, comme chaque année, un vif succès.

SAINTE-ANASTASIE ET SON HISTOIRE

Si (en dépit de la légende) Charlemagne n'est probablement pas né à SAINTE-ANASTASIE nous ne sommes cependant pas dépourvu d'ancêtre d'un certain renom !

"Louis RAYNOUARD, bourgeois de SAINTE-ANASTASIE (1696). Son descendant, Louis RAYNOUARD, avocat non exerçant a traduit Henri IV, Empereur d'Allemagne ou les Miracles démasqués, tragédie en cinq actes composée par M. VICENZO Nardini, jeune littérateur romain. De cette même famille est sorti Honoré RAYNOUARD, né à SAINTE-ANASTASIE (fils du notaire royal de la baronie de FORCALQUEIRET), procureur du roi en la sénéchaussée de BRIGNOLES où il se maria le 10 septembre 1759 à Elisabeth GOUJON, fille de JeanFRANCOIS et d'Anne Madeleine GASSIER. De cette union naquit le célèbre RAYNOUARD de l'Institut. Le 15 mai 1519 eut lieu le contrat de

mariage entre Antoine ARNOUX de la ROQUE BRUSSANNE avec la Dlle Catherine RAYNOUARD fille de feu Jean de SAINTE-ANASTASIE (Barnabé AURENS not. à GAREOULT).

Le 27 novembre 1687, le testament de Jean RAYNOUARD nomme Claire ORDI, sa soeur à qui il lègue "la somme de trente livres pour reste de soixante qui lui avoit presté pour faire avoir le congé à Alexandre REBOUL, son fils qui estoit allé à la guerre Dollande (sic)..." Lègue aussi à "Charles JAUFFRET, son petit-fils, lequel se trouve imbécile desprit une pension annuelle sa vie durant de vingt-cinq livres". Il lègue encore aux pauvres et aux luminaires du Saint-Sacrement, du Saint-Rosaire, Notre-Dame des Sept-Joies, Sainte-Madeleine, le Purgatoire, Saint-Antoine, Saint-Sébastien, Sainte-Anne. Il fut enterré dans l'église au-devant l'autel du purgatoire". (devant chez Casimir).

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

FEVRIER 1994

N°54



Les travaux municipaux d'abattage de bois mort et de débroussaillage sont en cours.

LE MOT DU MAIRE

Y aurait-il par hasard, un lien entre la peur du feu, le temps écoulé depuis le dernier incendie et l'ardeur du débroussailleur ?

Ce que nous observons cette année pourrait bien nous le laisser croire.

Il est vrai, l'été 1993 nous a épargné les gigantesques sinistres largement médiatisés des années précédentes et leur vision quelquefois apocalyptique a vite disparu de nos mémoires.

Il est vrai également que les pluies abondantes de ces derniers mois sont en ce domaine, des plus rassurantes.

Quoi qu'il en soit, après le 15 mars, les opérations de débroussaillage autour des habitations devront être achevées.

Passée cette date, il sera en tous cas trop tard pour invoquer, les esprits, le sort injuste de la nature ou l'incapacité des moyens de secours.

Le dernier grand incendie de SAINTE-ANASTASIE a dévasté 200 hectares un 18 avril ...

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 1994

ETAIENT PRESENTS : MM.CUENOT. DEHAYE. REMY.
LALANDEC. RAYNAUD. ABELLO. CORBIER. ISTRIA.
TOSELLO. BROSSAUD.

MMES BOCQUET. LAURENT.

Sous la présidence de M. MORIN, Maire.

ACQUISITION D'UN HANGAR

Suite à la proposition de M. Guy BRUZZONE, Propriétaire à SAINTE-ANASTASIE, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité pour la Commune d'acquérir un hangar et une parcelle attenante sis au lieu-dit "La Font du Vert", section A N°637, le tout pour une contenance de 326 m².

Il indique le montant de l'évaluation domaniale qui s'élève à la somme de 285 000 Francs.

M. BRUZZONE souhaitant initialement obtenir pour ce bien un montant de 350 000 Francs, un accord amiable est possible au prix de 300 000 Francs.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ce hangar au prix de 300 000 Francs et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction chez Me EMERIC Claude, Notaire à GAREOULT. Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME GLOBALISE D'EMPRUNT 1994

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 122-20, L 231-12 et L 236-5, le Maire expose que l'établissement du budget primitif de l'année 1994 prévoira en recette, à la section d'investissement un montant global d'emprunt s'élevant à la somme de 600 000 Francs sur quotas départementaux (taux 5 %) (le total des dépenses d'investissement en 1994 s'élèvera à environ 1 800 000).

Considérant que pour des raisons de rapidité et d'efficacité, il convient de donner au Maire (conformément à l'article L 122-20) la possibilité de signer les contrats relatifs à la passation des emprunts.

Ayant entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le programme globalisé d'emprunt nécessaire à la réalisation du programme d'investissement ci-dessous désigné :

- Diverses acquisitions foncières : 400 000 Francs.

- Divers travaux communaux d'investissement : 200 000 Francs (réfection voirie après inondations, réfection bâtiments anciens).

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE PRET FINANCE PAR LE CREDIT AGRICOLE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES D'INTERET PAR LE DEPARTEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter du Conseil Général une participation financière aux charges d'intérêt versée par le Département sur un prêt de 600 000 Francs contracté auprès du Crédit Agricole, afin de permettre les réalisations suivantes :

- Acquisition foncière : hangar à usage de garage.....300 000 Francs
- Autres acquisitions foncières : berges de l'Issole et autres.....100 000 Francs
- Divers travaux communaux : voirie, bâtiments communaux.....200 000 Francs

Opération d'intérêt départemental au taux de 5 % pendant 15 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'autorise à solliciter un prêt bancaire au Crédit Agricole bonifié jusqu'au taux de 5 % par le Département.

S'engage à voter chaque année les ressources nécessaires au paiement des annuités de l'emprunt sollicité :

- en fonctionnement à l'article 671
- en investissement à l'article 165

Plan de financement de l'opération :

- montant des réalisations..1 000 000 Francs
- emprunt contracté.....600 000 Francs
- subvention du C.Général.....250 000 Francs
- autofinancement.....150 000 Francs

Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU BUDGET DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 2 de l'arrêté interministériel du 12 août 1991, relatif à l'application du plan comptable M 49 aux services publics à caractère industriel et commercial prévoit :

- que les immobilisations doivent être remises au service public d'assainissement et de distribution d'eau potable, lors de l'ouverture des comptes de la comptabilité distincte, pour leur valeur nette comptable depuis leur entrée dans le patrimoine jusqu'au 31 décembre 1993.

ASSEMBLEE GENERALE DU TENNIS

Le samedi 19 février à la salle polyvalente s'est tenue l'Assemblée Générale du club de Tennis.

Bien que tous les adhérents n'aient pas "fait le déplacement", la réunion s'est déroulée selon le programme établi.

Après le rapport d'activité du Docteur CORBIER Président du club, Nanou MORIN Trésorière, présentait le bilan financier de l'association.

C'est ensuite autour d'un apéritif amical que se prolongeait cette assemblée annuelle.

LA VIE AU VILLAGE

DECORATIONS

Nous adressons toutes nos félicitations:

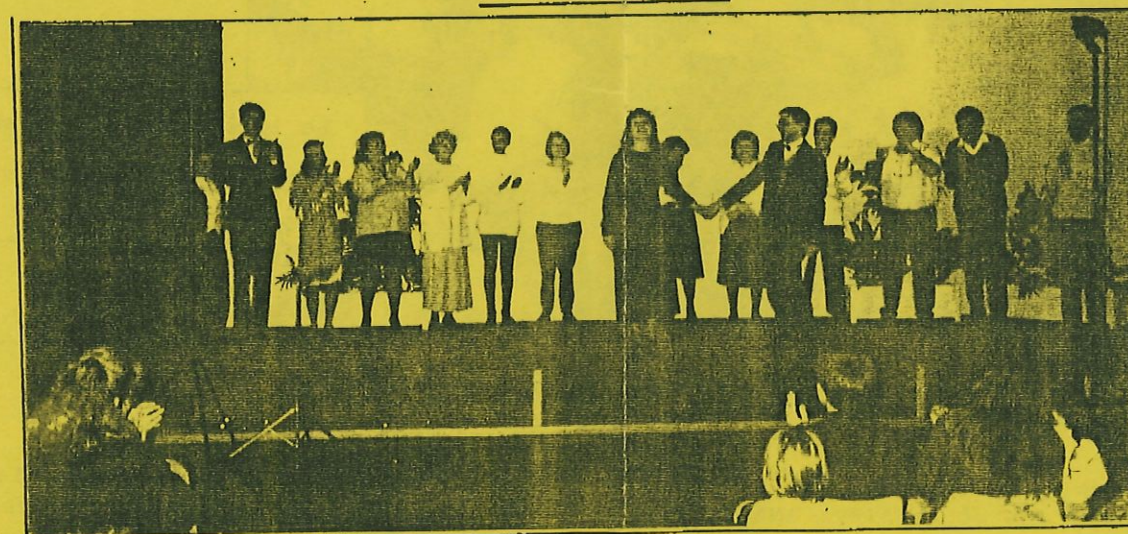
- à M. Jean NADAL, Président de la Cave Coopérative, qui vient d'être nommé par le Ministre de l'Agriculture, Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole. Cette distinction récompense des services éminents rendus à l'agriculture et plus particulièrement à notre village.

- à M. Guy BRUZZONE, Président de votre

club de Basket-Ball, qui vient de se voir décerner la Médaille de la Jeunesse et des Sports. Cette décoration particulièrement méritée récompense de longues années de pratique sportive et un dévouement exceptionnel à la cause du mouvement associatif.

- à Mme Josette CORBEY et M. Fernand PACINI qui viennent de se voir attribuer la Médaille d'Or du Travail pour la qualité des services rendus dans leur profession.

MUSIQUE A SAINTE-ANASTASIE CONCERT DU 12 FEVRIER PAR "L'ATELIER VOCAL VARIATIONS" DE BRIGNOLES



Le thème de ce concert de chant : Concert-Promenade" a été respecté... et apprécié par le public. Il s'agissait en fait d'une promenade dans le temps puisque le programme s'échelonnait de VIVALDI à BRASSENS, en passant par MOZART, GOUNOD, OFFENBACH, BIZET, RAVEL, etc...

Les professeurs de cet atelier vocal, Olivier PADOVANI et Noëlle SIMONE, ont animé cette soirée, en tête de leurs élèves, avec un grand talent.

Parmi ces élèves, tous passionnés par leur art, ont été également fort applaudies: Nicole MORIZOT pour son soprano et un jeu de scène remarquable et surtout Armande

LOVERA qui, avec une merveilleuse voix de mezzo-soprano, profonde et sensible, mais aussi avec une gentillesse et un charme certains a su conquérir tout son auditoire. Merci à Richard ANDREIZ, organisateur et responsable de cet ensemble, aux professeurs et à tous les élèves, qui, bénévolement, ont consacré leur soirée à notre plaisir.

Entreprise Eric CODONNEL

Terrassements ~ Travaux publics
Piscines . Fosses Septiques

PREVENTION INCENDIE

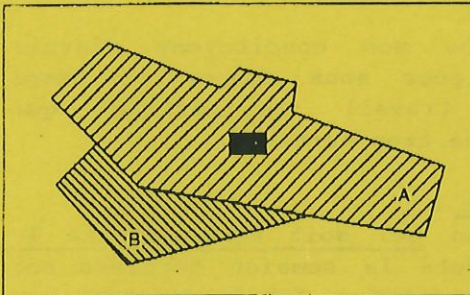
Que le temps passe vite !

Dès septembre dernier, nous vous parlions de débroussaillage.

Beaucoup d'entre vous ont retroussé leurs manches. Pour les autres, rappelons qu'après le 15 MARS, les feux d'incinération seront interdits et les risques d'incendie bien réels.

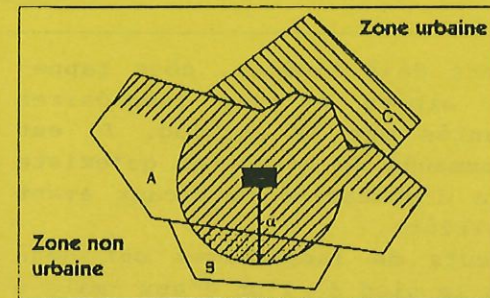
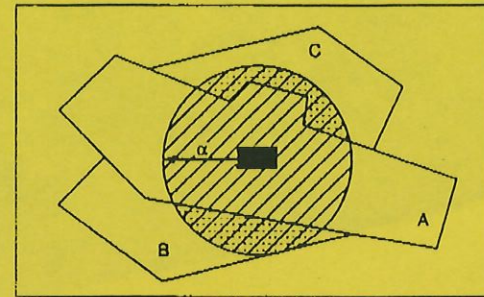
MERCI.

La loi n° 92-613 du 6 juillet 1992, introduit les nouveautés suivantes dans l'article L.322-3 du Code Forestier concernant la législation sur le débroussaillage autour des habitations.



Zone urbaine (1)

Zone non urbaine (2)



Zone à débroussailler
Zone à vos frais chez le voisin
Votre habitation
 $\alpha = 50 \text{ m ou } 100 \text{ m}$

LA VIE ASSOCIATIVE

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VAR

Prochains matchs :

POUSSINS :

Le 12 mars à 15 heures :

SOLLIES-PONT/SAINTE-ANASTASIE

Le 26 mars à 14 heures :

SAINTE-ANASTASIE/LA LONDE

CADETS :

Le 12 mars à 17 heures :

DRAGUIGNAN/SAINTE-ANASTASIE

Le 20 mars à 10 heures :

HYERES-TOULON/SAINTE-ANASTASIE

Le 26 mars à 17 heures 30 :

SAINTE-ANASTASIE/LE LAVANDOU

MINIMES :

Le 13 mars à 15 heures :

SALERNES/SAINTE-ANASTASIE

Le 19 mars à 16 heures 30 :

COGOLIN/SAINTE-ANASTASIE

Le 26 mars à 16 heures 30 :

SAINTE-ANASTASIE/GRIMAUD

Une ombre de tristesse sportive pour la journée du dimanche 23 janvier :

- nos Minimes se font battre à ROQUEBRUNE, par 75 à 34.

- nos Cadets, le fleuron du Basket-Tasien, tombent eux aussi à BRIGNOLES/ST MAXIMIN sur un score fleuve de 81 à 58.

Ne leur jetons pas trop la pierre, puisque le samedi suivant les cadets de SALERNES n'ont pas eu le courage de venir pour la rencontre.

Nos Minimes gagnent aux ARCS : 82 à 32.

Nos Benjamins filles battent LA LONDE par forfait et gagnent le samedi 12 février à FREJUS : 15 à 12.

N'oublions pas nos Mini-Poussins qui se permettent en match retour aux ARCS, de battre les ARCS : 20 à 6.

Quant à nos Pitchounets les Baby-Basketteurs pour leur première sortie à LORGUES, lors d'un tournoi le dimanche 13 février, ils finissent 3ème sur 20 équipes.

Vive nos jeunes talents.

Le Président
Guy BRUZZONE

237 Allée des Souquettes - 83 136 SAINTE-ANASTASIE
Tél. 94.72.22.02. (après 18 heures)

- que les capitaux empruntés restant à rembourser sont transférés à ces mêmes services pour leur totalité s'ils ont été contractés pour le financement des équipements remis ou pour une quote-part s'ils ont été réalisés pour d'autres équipements.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de l'actif dressé par le comptable, duquel doit être isolé le

patrimoine du service eau et assainissement et qui figurera sur l'état des immobilisations joint en annexe du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet état qui servira de base aux amortissements à prendre en compte dans le budget primitif 1994 et autorise le Maire à le certifier.
Adopté à l'unanimité.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION

EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS

DU 4 JANVIER 1994



ETAIENT PRESENTS :

M. MORIN, Maire ; M. GROSJEAN, Président des Boucles de l'Issole ; M. DEHAYE, Adjoint aux Finances ; M. JURAVET, Directeur Technique ; M. DEVOS, Président des Boules ; M. FADDA, Président des Cigales ; Mme LEVAGUERESSE, gymnastique ; M. MAZEYRAT, Président du Club de Photo ; M. GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes ; M. VANDAELE, Badminton ; M. GONNET, Président de Vouloir ; M. SAUVET, Vouloir ; M. BOURDIN, Basket ; M. SCLAFANI, Président du Foot-Ball et du Volley-Ball ; Mme LAURENT, Présidente des Randonneurs de l'Issole ; M. RAYNAUD, Adjoint de la Commission, Mme MORIN, Tennis Club.

EXAMEN POUR AVIS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 1994

Foot-Ball : demande 15 000 F (93 : 5 000) avis favorable.

Comité des Fêtes : demande 26 000 F (93 : 22 000) avis favorable.

A.S.L. : (Boucles de l'Issole) demande 10 000 F (93 : 10 000) avis favorable.

Basket-Ball : demande 15 000 F (93 : 15 000) avis favorable.

Randonneurs de l'Issole : demande 1 500 F (93 : 1 200) la demande sera examinée après fourniture d'explications complémentaires.

Théâtre (Vouloir) : demande 1 500 F. Avis favorable.

Boules : pas de demande pour l'instant, bureau à constituer.

Volley-Ball : demande 5 000 F (93 : 2 000) avis favorable.

Club des Cigales : pas de demande de subvention.

Gym Douce : pas de demande de subvention.

Tennis : pas de demande de subvention.

Ces avis seront présentés au Conseil Municipal après le vote du budget primitif.

DIVERS :

M. VANDAELE désire créer un club de badminton. Il précise qu'il faut qu'un certain équipement soit acquis et que soit trouvé un créneau dans l'utilisation de la salle de sports.

Une somme de 1 000 F serait nécessaire au début, étant donné que le matériel collectif sera fourni par la Mairie.

Artisan - Peintre
Patrick PACCINI

4 La Commission émet un avis favorable. Le traçage sera étudié avec les responsables des différents clubs.

PLANNING DE LA SALLE DE SPORTS

Il est évoqué le fait qu'un entraîneur de FORCALQUEIRET utilise la salle pour

entraîner des jeunes avec l'accord de M. BRUZZONE qui lui accorde un temps sur celui qui lui est attribué.

M. JURAVER rappelle le planning existant concernant l'occupation de la salle.

INFORMATIONS UTILES

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 27 février....Dr BRAUN.....94.33.22.04.
Le 06 mars.....Dr FAURE.....94.78.33.81.
Le 13 mars.....Dr LE MADEC...94.59.69.52.
Le 20 mars.....Dr ARNAUD.....94.80.26.94.
Le 27 mars.....Dr CORBIER....94.72.25.69.

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables :

- s'adresser ou téléphoner à la Mairie
94.72.21.19.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence :

- téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, tiendra exceptionnellement sa permanence à la Mairie le jeudi 10 mars de 10 heures à 12 heures, et non le 3 mars, premier jeudi du mois.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, Place de l'Eglise, de 14 heures à 15 heures 30, le MARDI 8 MARS 1994.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JANVIER AU 15 FEVRIER

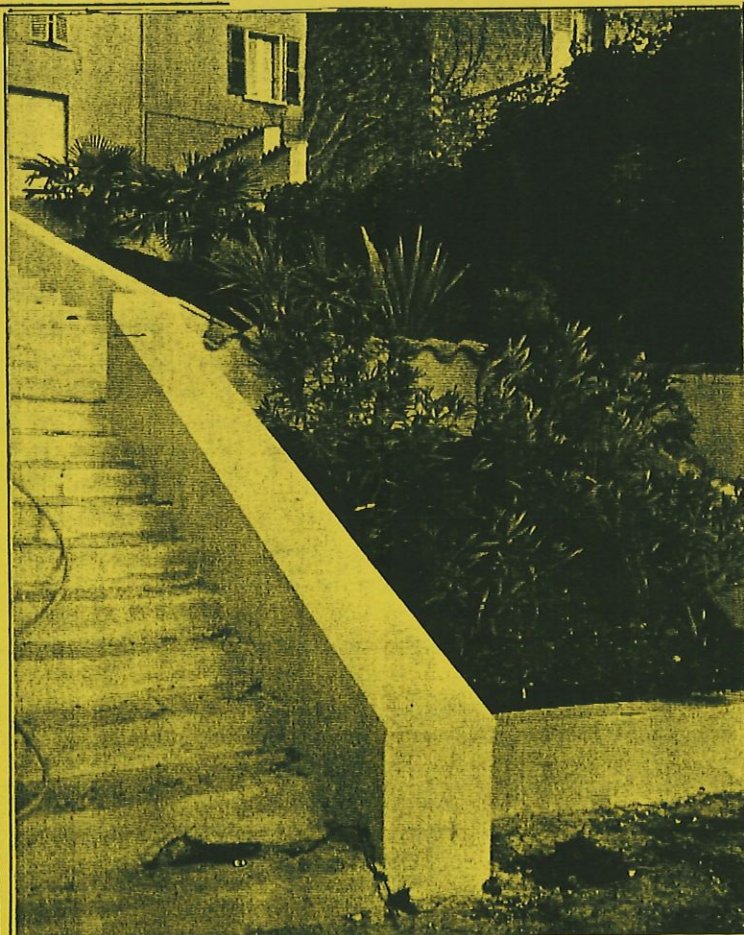
Parking des Ferrages :

Ultimes travaux préalables à l'ouverture, nettoyage à la brosse des pavés et des marches, création de jardinières de plantes vertes, épandage de tout-venant, préparation d'un futur espace de verdure...

Ainsi, après un trimestre de retard sur les prévisions dû aux intempéries, notre village dispose grâce à la compétence de l'équipe d'agents municipaux d'un vaste parking donnant directement accès au coeur du village.

Les difficultés de circulation dans la rue Notre-Dame se trouvent désormais supprimées puisque le stationnement n'est plus autorisé qu'aux emplacements matérialisés par des bandes blanches. Le Garde Municipal est chargé de veiller au respect des règles de stationnement, le temps de faire naître en nous de nouvelles habitudes ou des réflexes pour nous amener à utiliser naturellement ce parking.

Toutefois, si la fréquentation se développe progressivement, on peut constater que nombre de voitures stationnent encore jusqu'au niveau de la coopérative ; habitude qui se perdra d'elle-même quand on réalisera l'intérêt de la situation centrale du parking.



Le carré exotique de
SAINTE-ANASTASIE.

Aux utilisateurs déjà fidèles, nous rappelons que des arbres et des lampadaires ont été implantés sur le parking. Il est donc très recommandé de s'assurer qu'existe un champ libre d'obstacles verticaux avant toute marche arrière.

Trois protecteurs de lampadaires ont déjà été heurtés et le pied de l'un d'eux -malgré son diamètre de 90 mm- plié par un choc d'une violence certaine, comme en témoignent les imperfections d'un décaissage fait à la va-vite sur la voiture du responsable inconnu.

Opération nids de poule :

Les pluies diluviennes responsables des dernières inondations ont creusé des nids

de poule et parfois même des sillons sur tous les chemins goudronnés. Les opérations de rebouchage ont exigé près de deux semaines de travail.

Nous remercions nos concitoyens d'avoir su patienter pour nous donner le temps d'achever un travail -le parking- qui n'avait déjà que trop duré.

Débroussaillage :

Cette opération qui doit être achevée le 15 mars a débuté la semaine dernière sur les terrains acquis au Pré de la Font par le Département au titre des "espaces verts". Elle se poursuivra, comme les années précédentes, sur l'ensemble du territoire communal.

"ANASTASE L'OLYMPIEN"

Sans reposer l'énigme du sphinx, donc sans savoir jamais, s'il s'agit de marcheurs à deux, trois ou quatre pattes, nous connaissons l'ardeur, la passion même, des SAINTE-ANASTASIENS pour la randonnée pédestre.

Accueillons donc notre nouveau club "Les Randonneurs de SAINTE-ANASTASIE" qui avec "Les Randonneurs de l'Issole" contribueront désormais et quelle que soit notre humeur ou notre forme, à nous lever du bon pied.

Fête de la Saint-Just-Boucles de l'Issole

Le rythme de nos fêtes patronales suit un cycle quinquenal, assez inexplicable pour le profane.

En effet, il obéit aux calendriers des fêtes foraines des autres Communes du Centre VAR et (peut être) à l'âge des Présidents des Comités des Fêtes.

Quoi qu'il en soit, cette année, les fêtes de la SAINT-JUST se dérouleront à SAINTE-ANASTASIE du samedi 23 au mardi 26 juillet et la course pédestre "Les Boucles de l'Issole" aura lieu, elle, le samedi 16.

CAMIONS-VENTE "OUTILLAGE"

Ces véhicules stationneront désormais au parking des Ferrages.

PROGRAMME D'ACTIVITE SALLE POLYVALENTE

- Dimanche 27 février à 15 H : Galette des Rois des Médailleurs Militaires.

Campagne électorale des élections cantonales

- Vendredi 11 mars à 19 H : réunion organisée par M. FABRE.

- Mercredi 16 mars à 19 H : réunion organisée par M. GERFAGNON.

- Dimanche 20 mars : Premier tour des élections cantonales.

Dimanche 27 mars : Deuxième tour des élections cantonales.

SUR VOS ECRANS A SAINTE-ANASTASIE

Samedi 5 mars à 17 H 30, matinée enfantine HOCUS POCUS, Les trois sorciers, film de WALT DISNEY.

Ciné 83 ne peut, à la parution de ce bulletin, annoncer de programmation ultérieure. Les films proposés et dont les titres avaient été publiés dans le bulletin N°53 de janvier ne seront peut-être pas projetés. La programmation est, en effet, à la discrétion totale des deux principaux distributeurs français dont les critères de choix font partie de leur souveraineté absolue sur les "salles obscures".